

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

1ère DELIBERATION DE LA SEANCE DU 05 AVRIL**à 20 HEURES 30****Matière de l'acte : FINANCES LOCALES****Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires**

Nombre de membres :

Date de convocation du Conseil Municipal :

En exercice : 15

Le 30 mars 2023

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois,

Et le mercredi cinq avril à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRENE Eric, MATHIEU Pierre, ARNAUD Jérôme, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FRAC Valérie (Procuration GAS Joëlle), JALLIFFIER-ARDENT Catherine (Procuration JUSTAMOND Mireille).

JUSTAMOND Mireille est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées ci-dessous, il y a lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2023, selon le détail ci-dessous :

<i>ASSOCIATION S</i>	Montants
Amicale du Poteau	350 €
APE Parents d'élèves	4 300 €
Associations Légendes	350 €
Harmonie Yoga	350 €
Club La Fon d'Ouzigue	350 €
Détente et Loisirs	350 €
Les Amis du Saint Sépulcre	350 €
Ping-Pong Club	350 €
Société de Chasse	350 €
Sporting Club	2 000 €
La Boule Cavillarguaise	350 €
TOTAUX	9 450 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à l'Unanimité les subventions aux associations selon le détail ci-dessus

DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Affiché le
ID : 030-213000763-20230405-D2023_021-DE

Le Maire
Laurent NADAL

